

Cote du document:	EB 2007/92/INF.7
Date:	11 décembre 2007
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Action entreprise par le FIDA pour réduire son bilan carbone

Conseil d'administration — Quatre-vingt-douzième session
Rome, 11-13 décembre 2007

Pour: **Information**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec la responsable du FIDA ci-après.

Theresa Panuccio

Directrice des services administratifs

téléphone: +39 06 5459 2217

courriel: t.panuccio@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Action entreprise par le FIDA pour limiter son bilan carbone

I. Historique

1. Ces quelques dernières années, le FIDA s'est attaché à faire son possible pour réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, son «bilan carbone». Les mesures qu'il a prises ou qu'il compte prendre à cet effet représentent une contribution, certes modeste, mais importante au programme mondial pour la protection de l'environnement que les Nations Unies s'attachent à promouvoir.
2. En juillet dernier, un débat thématique sur «le changement climatique: défi mondial» s'est déroulé à l'Assemblée générale des Nations Unies. À cette occasion, le Secrétaire général a appelé tous les membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination à rendre le système des Nations Unies climatiquement neutre. Les réunions du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion, en septembre de cette année, ainsi que du Groupe de la gestion de l'environnement, le mois suivant, ont également été marquées de débats sur ce que les organismes et institutions des Nations Unies devraient faire pour devenir plus respectueux de l'environnement. Lors de ces réunions, la direction du FIDA a indiqué pour sa part ce que le Fonds avait déjà entrepris pour réduire son bilan carbone non seulement dans ses activités courantes, mais plus particulièrement dans l'aménagement de son nouveau siège.
3. Dans une lettre au Secrétaire général de l'ONU, le Président du FIDA a réaffirmé que le Fonds entendait bien jouer un rôle dynamique dans ce programme mondial, en collaboration étroite avec les autres institutions des Nations Unies.

II. Mesures déjà prises

4. En 2006, le FIDA a réalisé une étude devant permettre de déterminer les moyens de mieux se conformer aux directives sur les meilleures pratiques en matière de respect de l'environnement, ainsi qu'à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité du travail. L'étude était axée plus précisément sur l'utilisation de l'énergie et de l'eau, les pratiques d'acquisition, l'utilisation des fournitures de bureau, la santé du personnel, ainsi que l'acoustique et le respect des valeurs esthétiques et du paysage.
5. À la suite de cette étude, un ensemble de procédures administratives a été mis au point et diverses recommandations ont été formulées. Certaines de ces dernières ont été appliquées immédiatement, tandis que d'autres le seront dans les nouveaux locaux du siège du FIDA. On trouvera ci-après une liste de certaines des mesures de base prises jusqu'à présent:
 - a) **Sensibilisation du personnel**
 - des messages ont été diffusés lors de la connexion au réseau informatique afin de promouvoir de bonnes pratiques;
 - la circulaire «IFAD's Green Office» (conduite écologique des activités administratives au FIDA) a été distribuée à tous les secrétariats des divisions en janvier 2007; elle contient des suggestions précises sur ce que le personnel peut faire pour que l'environnement soit mieux respecté au bureau.

b) **Économies d'énergie**

- des systèmes de maintien de la température et du taux d'hygrométrie ont été installés dans les bureaux;
- les consommations d'énergie et d'eau ont été enregistrées, afin de pouvoir servir de base d'évaluation;
- les périodes de climatisation et de chauffage ont été réduites à un strict minimum en dehors des heures de travail pendant la semaine, ainsi que le week-end;
- l'utilisation d'appareils électriques autonomes tels que climatiseurs et radiateurs a été interdite, sauf accord du service médical du FIDA;
- les systèmes de climatisation et de chauffage ont été modifiés afin d'optimiser l'efficacité énergétique;
- les ampoules à incandescence classiques ont été remplacées par des dispositifs fluorescents à haut rendement dans tous les espaces communs et dans de nombreux bureaux.

c) **Marchés**

- une nouvelle clause du contrat passé avec l'entreprise de maintenance stipule que seuls des produits de nettoyage ayant reçu un label écologique peuvent être utilisés et que tous les déchets doivent être recyclés;
- l'appel d'offres en cours pour la fourniture d'énergie (appel d'offres conjoint avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial) exige la présentation de certificats d'énergie renouvelable (jusqu'à 25% de l'ensemble de l'énergie consommée).

d) **Collecte et recyclage des déchets**

- trois poubelles différentes sont prévues pour la collecte des déchets (papier; verre et matières plastiques; autres déchets);
- l'enlèvement et le recyclage des déchets ont été confiés à une entreprise spécialisée;
- le FIDA a négocié l'enlèvement gratuit des grandes quantités de papier rassemblées lors des opérations «place nette au bureau» auxquelles le personnel a été encouragé à prendre part.

e) **Impression de documents**

- la possibilité d'utiliser du papier recyclé pour l'impression couleur des cartes de visite du FIDA est actuellement étudiée;
- les imprimantes et photocopieuses sont conformes à la directive européenne restreignant l'usage de certaines substances dangereuses dans les appareils électriques et électroniques;
- des imprimantes multifonctions, réglées pour une utilisation recto verso, sont en cours d'installation. Elles remplaceront divers équipements (imprimantes individuelles ou partagées, photocopieuses) et devraient permettre de réduire fortement la consommation d'énergie et de papier;
- la mise en service de systèmes électroniques de transmission de la correspondance et de gestion des archives est activée afin de réduire le

coût des travaux d'impression et la consommation d'énergie qu'ils occasionnent.

f) **Établissement d'une base de référence et suivi**

- depuis deux ans, le FIDA suit l'évolution de la consommation d'eau et d'énergie et celle du coût de toutes les activités énergivores;
 - les possibilités de prendre ces données comme base de la comptabilité environnementale, du suivi de la performance future et de la comparaison avec des entités extérieures sont actuellement à l'examen.
6. Soucieux de réagir de manière dynamique au changement climatique et de prendre des mesures spécifiques pour réduire son bilan carbone, le FIDA a créé trois groupes de travail en septembre 2007: un sur les politiques, un sur les opérations et un sur le bilan carbone neutre (BCN). Le groupe de travail BCN centre son activité sur l'adoption et la diffusion de pratiques et de mesures propres à réduire le bilan carbone du FIDA et à contribuer à la réalisation de locaux et installations climatiquement neutres.

III. Nouveau siège du FIDA

7. Dès le début de la rénovation du nouveau bâtiment du siège, le FIDA a accordé la plus haute priorité à la réduction de l'impact global sur l'environnement et au respect de l'environnement. Les locaux ont été conçus pour préserver la santé de leurs occupants et réduire la consommation d'énergie et d'eau. Leur rénovation a fait appel, dans toute la mesure du possible, à des pratiques et à des matériaux de construction modernes et respectueux de l'environnement.
8. Cette priorité a influé sur les critères de sélection des systèmes de construction utilisés, parmi lesquels on peut citer:
- a) pour la façade, une enveloppe de bâtiment à haute performance destinée à limiter la consommation d'énergie, à améliorer la qualité et le confort de l'environnement intérieur et à réduire les émissions de gaz à effet de serre;
 - b) des niveaux élevés de rendement énergétique pour les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, les chaudières, les ascenseurs, l'éclairage, les transformateurs électriques, les pompes, l'isolation des conduites d'air, les détecteurs de mouvement et de lumière et le système de gestion du bâtiment;
 - c) un environnement intérieur de haute qualité grâce au choix rigoureux des solutions d'éclairage, de l'insonorisation, de la qualité de l'air et de la performance acoustique, à une régulation de la température et de l'humidité, à un système de ventilation efficace, à l'emploi de matériaux à faible émission et à un aménagement des locaux garantissant une circulation fluide du personnel et une esthétique agréable du cadre de travail;
 - d) une protection de l'environnement extérieur par l'absence d'émission de chlorofluorocarbone en provenance des systèmes de climatisation et de lutte contre l'incendie et par l'absence de pollution lumineuse;
 - e) une utilisation de matériaux naturels et recyclables pour la construction du bâtiment et pour le mobilier acheté.

IV. Conclusions et étapes suivantes

9. Le FIDA a pris diverses initiatives pour compenser ses émissions de carbone et limiter son impact sur l'environnement. Le nouveau bâtiment du siège – et la façon dont il a été rénové – témoigne de son engagement en ce sens. La direction du FIDA s'attache à promouvoir les économies d'énergie de diverses manières et encourage le personnel à faire preuve de dynamisme dans la protection de l'environnement, non seulement au bureau, mais chez lui, dans sa vie privée.

10. Enfin, le FIDA étudie la possibilité d'obtenir la certification LEED¹ pour le nouveau bâtiment du siège. Une fois obtenue, cette certification marquera la reconnaissance, par un organisme tiers, de la haute performance du bâtiment sur le plan des économies d'eau, du rendement énergétique, du choix des matériaux et de la qualité de l'air intérieur.

¹ "Leadership in Energy and Environmental Design" (LEED) , système breveté de certification des éco-constructions du Green Building Council des États-Unis.

Mandat – Bilan carbone neutre

Généralités

1. Compte tenu de l'impact du changement climatique sur le développement durable, et à la suite des délibérations du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination/du Comité de haut niveau sur les programmes menées lors de leur consultation du 29 juin 2007, ainsi que du débat ayant eu lieu à l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'appel adressé par le Secrétaire général aux institutions des Nations Unies pour qu'elles parviennent à la neutralité carbone, la direction du FIDA a décidé que le Fonds jouerait un rôle dynamique dans ce programme d'ampleur mondiale. En liaison avec d'autres intervenants des Nations Unies, le FIDA définira son rôle à l'égard du changement climatique.
2. Trois groupes de travail ont été créés afin de déterminer comment le FIDA entend réagir au changement climatique et quelles mesures il prendra pour réduire son bilan carbone. Ces groupes axeront leurs travaux sur les politiques, les opérations et la production d'un bilan carbone neutre (BCN). Les groupes collaboreront à l'établissement d'un rapport devant être prêt pour le 15 novembre 2007.

Objectifs

3. Les objectifs du groupe de travail BCN sont d'adopter et de diffuser des mesures propres à réduire le bilan carbone du FIDA et d'aider à concrétiser le principe d'un système des Nations Unies climatiquement neutre.

Champ d'activité

4. Le groupe de travail BCN examinera les activités gérées par le Département finances et administration (FAD) qui ont un double impact sur le changement climatique du fait, d'une part, des émissions de carbone que provoque la consommation d'énergie et de papier et, d'autre part, de l'influence exercée sur les entreprises partenaires extérieures:
 - a) Le premier type d'impact couvre la gestion des installations, l'utilisation du papier et les déplacements. Les mesures destinées à réduire les émissions de carbone dans ces domaines occasionnent de nouvelles dépenses, mais elles peuvent faire baisser les coûts à long terme. Cela exigera des changements d'attitude et de comportement de la part des cadres et du personnel.
 - **Gestion des installations.** Les immeubles à usage de bureau entrent pour une part importante dans la consommation mondiale d'énergie. Pour parvenir à un maximum d'efficacité, il faudrait consacrer de gros investissements à la restructuration des systèmes utilisateurs d'énergie dans les bâtiments du FIDA. Cela étant, certaines mesures ont déjà été prises depuis la diffusion, fin 2006, des règles de conduite écologiques des activités administratives («Green Office Procedures»). L'action est poussée plus loin en ce sens dans le nouveau bâtiment du siège, pour lequel a été adopté un programme de construction soucieuse de l'environnement et d'utilisation durable de l'énergie. Ces politiques et procédures seront passées en revue et actualisées, le cas échéant.
 - **Utilisation du papier.** La production de papier donne lieu à l'abattage de grandes quantités d'arbres. Le groupe de travail, en consultation avec le Bureau des services administratifs, passera en revue les politiques et pratiques actuellement suivies pour l'impression et le traitement des documents de toute nature et proposera des changements destinés à réduire l'utilisation du papier et à développer au maximum celle des copies électroniques.

- **Déplacements.** Les voyages par avion sont l'une des grandes sources de consommation d'énergie et d'émission de carbone. Étant donné le grand nombre de fonctionnaires du Fonds ayant à effectuer de longs déplacements professionnels, le groupe proposera des règles en la matière qui permettent de réduire le bilan carbone du FIDA grâce à une plus grande efficacité énergétique. Il pourrait s'agir notamment d'allonger la durée des séjours pour diminuer la fréquence des voyages vers la même destination, de se rendre à plusieurs destinations au cours d'un même déplacement, de choisir des compagnies aériennes attachées à la protection de l'environnement et de recourir davantage à la visioconférence et à l'audioconférence.
 - **Changements d'attitude et de comportement.** Le groupe BCN examinera, et au besoin révisera, la circulaire sur la conduite écologique des activités administratives diffusée en janvier 2007.
- b) Le second type d'impact inclut la passation de marchés et les placements. Le FIDA peut avoir une influence positive sur le changement climatique en tirant parti de son rôle de client dans les relations d'affaires. En faisant de sa volonté de réduire les émissions de carbone une condition de la conclusion d'une affaire, le FIDA peut influencer en effet sur les entreprises avec lesquelles il traite. Le groupe passera en revue les principes existants qui sont respectueux de l'environnement, et il proposera des moyens de les faire comprendre et accepter par les partenaires commerciaux du FIDA, ce qui pourra se répercuter ultérieurement sur leurs concurrents.
- **Placements.** Le FIDA peut démontrer son attachement à la protection de l'environnement en choisissant des gestionnaires de portefeuille qui admettent et défendent les principes de protection de l'environnement et la responsabilité sociale des entreprises en utilisant eux-mêmes des produits respectueux de l'environnement et des énergies propres, ou en en préconisant l'emploi. Les directives du FIDA en matière de placement tiennent d'ores et déjà compte des principes du Pacte mondial des Nations Unies selon lesquels tous les gestionnaires extérieurs doivent se montrer résolus à assumer et promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.
 - **Normes comptables.** Le FIDA examinera la possibilité d'inclure une section relative à la comptabilité environnementale (ou rapport sur la durabilité) dans le rapport annuel sur les progrès qu'il a réalisés dans le sens de l'initiative touchant le changement climatique.
 - **Marchés.** Le FIDA peut témoigner de son attachement à la protection de l'environnement en demandant à ses fournisseurs de confirmer qu'ils souscrivent aux règles de respect de l'environnement (par exemple, en donnant la préférence aux produits munis d'un label écologique).
- c) En outre, le groupe de travail BCN étudiera la possibilité de comptabiliser les investissements liés à l'environnement qu'a opérés le FIDA dans le cadre de ses projets et de ses processus internes (installations, déplacements) et de faire rapport à leur sujet. Le FIDA pourra ainsi déterminer les dépenses encourues à des fins de protection de l'environnement, mais aussi, ce qui est plus important, calculer son propre bilan carbone selon les principes généralement admis de la comptabilité environnementale et en rendre compte.

5. De plus, le groupe de travail prendra la tête des efforts de plaidoyer et de sensibilisation visant à encourager les cadres et le personnel à adopter des principes de respect de l'environnement non seulement sur leur lieu de travail mais aussi ailleurs.
6. Enfin, le groupe de travail restera également en liaison avec d'autres institutions des Nations Unies et certains organismes (tels que le Ministère du développement international du Royaume-Uni) et, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion, il rendra compte des activités du FIDA et collaborera à toute action engagée afin d'aider à rendre la communauté des Nations Unies climatiquement neutre. Sous réserve qu'il puisse bénéficier du concours des experts nécessaires, le groupe de travail étudiera dans son rapport final la définition d'indicateurs de référence et de performance dans les divers domaines concernés. Le suivi de ces indicateurs exigera une évaluation des ressources ordinaires qui sont disponibles dans les différentes divisions de FAD.

Composition du groupe de travail

7. Le Président adjoint responsable du Département finances et administration (FAD) présidera le groupe de travail sur le changement climatique pour le compte de l'administration. La Directrice des services administratifs (FA) remplira les fonctions de secrétaire du groupe de travail, qui compte se réunir une fois par mois.
8. Le groupe sera composé de représentants:
 - du groupe de référence pour les politiques du Département affaires extérieures;
 - du groupe de travail sur les opérations du Département gestion des programmes;
 - des directeurs de FAD pour les différents domaines de son ressort (gestion des installations, marchés, placements, comptabilité et déplacements);
 - du point focal de la Division de l'information et de la communication au sein du groupe de référence pour les politiques.
9. Le groupe invitera en outre des experts dans des domaines liés à l'environnement, au fur et à mesure que ses travaux l'exigeront.